

Comité Social Territorial et Formation spécialisée du CST du 17 mai 2023

Mercredi 17 mai a eu lieu la première réunion des instances dans leurs nouvelles compositions à la suite des élections professionnelles de 2022.

Nous avons participé au Comité Social Territorial (ex CT) le matin et sa Formation Spécialisée (ex CHSCT) l'après-midi. Pas moins de 5 réunions préparatoires ont été nécessaires pour préparer cette journée afin d'échanger sur tous les points et pouvoir apporter nos remarques et propositions.

Pour le CST :

✓ **Avis sur le règlement intérieur du comité social territorial du SDIS du Var** *Avis favorable des 2 collèges de représentants*

✓ **Avis sur la prise en compte des astreintes des sapeurs-pompiers professionnels hors chaîne de commandement**

Cette disposition n'était jusqu'à présent pas prise en compte pour les agents SPP hors chaîne de commandement. Nous avons demandé que soient définies les conditions de prise en compte de ces périodes d'astreintes ainsi que les moyens mis à disposition. Ces astreintes pourront concerner des agents lors d'évènements météo ou pendant la saison estivale comme pour le dragon83.

Avis favorable des 2 collèges de représentants

✓ **Avis sur la prise en compte du temps de travail des personnels administratifs et techniques intégrant les colonnes de renfort**

L'expérience de la saison 2022 et les problématiques que nous avons rencontrés, nous ont amené à nous questionner sur la gestion des agents PATS engagés sur les colonnes de renfort. Si des règles sont définies pour les SP partant sur ces missions, il en est tout autre pour les PATS. C'est dans ce sens que nous souhaitons qu'une gestion du temps de travail en mission soit mise en place pour ces agents lors de ces interventions. Une organisation départementale doit être définie pour permettre l'organisation des astreintes et l'activation de ces agents sur ces opérations. Nous reviendrons très rapidement sur ce point avec l'administration, la saison estivale arrivant à grand pas et nous nous devons d'apporter des réponses aux agents.

Ce point n'a pas été soumis à avis, nous attendons des retours de la DGSCGC sur ce sujet.

√ **Avis sur le dispositif de contractualisation des personnels administratifs et techniques de catégories A, B et C**

Les difficultés d'attractivités de la fonction publique actuelle conduisent l'administration à s'orienter vers le recrutement de contractuel. Si cela est possible dans les conditions afin de pourvoir un emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité, réalisation d'un projet ou d'une opération identifiée, **nous sommes opposés à ce que cela s'applique sur les emplois permanents.** Nous avons proposé que puisse être ouvert en interne par le parcours de la formation, les emplois recherchés pour permettre aux agents une évolution et une réorientation professionnelle.

Avis défavorable du SA SPP-PATS 83

√ **Avis sur la modification de la délibération du dispositif compte épargne temps au sein du SDIS du Var**

Cette délibération vient permettre au PCASDIS de signer une convention entre le SDIS 83 et l'ancien employeur d'un d'agent suite à son recrutement pour le rachat de ses jours de CET.

Avis favorable des 2 collèges de représentants

√ **Avis sur la modification de la Fiche A3 du référentiel "organisation du service"**

Cette modification prend en compte l'application de l'ODS RH 2023-05 relatif à la gestion des heures de dépassement du temps de travail des SPP et PATS faisant l'objet d'une compensation sous la forme d'heures de récupération.

Sur la partie « Renforts extra-départementaux », nous sommes dans l'attente de la parution du décret définissant l'IMO (indemnité de mobilisation opérationnelle).

« Lorsque les SPP seront engagés sur des missions opérationnelles pour le compte de l'État (renfort extérieur au département), ils pourront percevoir une « IMO ».

Les SPP engagés plus de 24h pourront percevoir 16 fois l'indemnité par tranche de 24h. L'indemnité pourra également être versée pour les dispositifs préventifs feux de forêt dans la limite de 10h par jour. »

Avis favorable des 2 collèges de représentants

√ **Avis sur la mise en œuvre du dispositif de recours au contrat d'apprentissage.**

Le SDIS souhaite permettre à des personnes de pouvoir effectuer au sein de notre établissement leur apprentissage dans des secteurs définis (mécanicien automobile, carrossier automobile, chaudronnier, ferronnier, communication, logisticien, emplois administratifs ou techniques)

Avis favorable des 2 collèges de représentants

✓ **Point d'étape du projet « NexSIS »**

Ce projet structurant en cours de développement réalise des phases de tests en ce moment. La gestion et l'organisation des secours doivent être définis pour une mise en service souhaitée pour cette fin d'année.

Nous avons rappelé notre position sur le fait d'engager des engins polyvalents avec l'ensemble de son personnel et non en fonction de la mission. Mais aussi notre refus de voir engager des VL pour compléter l'armement des engins.

La gestion dégradée des secours ne peut être que sur des situations exceptionnelles. Nous reviendrons sur ce sujet lors de la CATSIS qui aura lieu en juin.

✓ **Échéancier sur l'élaboration de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines du SDIS du Var**

Ce document en construction nous sera présenté lors du prochain CST.

✓ **Livret individuel adjudants applicable dans le cadre des lignes directrices de gestion**

Nos échanges sur ce point ont permis la prise en compte de nos demandes sur la prise en compte de la sollicitation des agents et l'ancienneté. La répartition de la cotation en référence aux LDG permettra un traitement équitable entre les agents et les orientations du parcours professionnel souhaité. Ce document participe également à l'élaboration du tableau annuel d'avancement.

✓ **Point d'étape sur la réflexion en cours sur l'éligibilité des jours de fractionnement des SPP affectés en équipes opérationnelles**

Nous sommes toujours dans l'attente de l'application de ces jours de fractionnement pour les SPP en équipes. Si rien ne s'oppose à ce que cela soit appliqué, nous devons échanger avec l'administration et définir les conditions d'application.

✓ **Réflexion sur la modification du règlement intérieur des sapeurs-pompiers avec ajout d'un article relatif au port de la barbe.**

L'administration souhaite établir des règles par cadrer les débordements sur le port de la barbe et les tatouages afin que cela ne porte pas atteinte à l'image des SP. **Nous serons vigilants à ce que cela reste mesuré.**

✓ **Point et échéancier à mettre en place concernant la protection sociale complémentaire**

Ce sujet dont les échéances obligatoires sont prévues en 2025 pour la prévoyance et 2026 pour la santé, fera l'objet d'échanges avec l'administration dans l'attente du résultat des travaux nationaux sur le sujet.

√ **Forfait Mobilité Durable : consultation des personnels et attribution**

Une nouvelle fois nous avons sollicité l'administration sur la mise en œuvre du forfait mobilité durable au profit des agents effectuant leur trajet domicile-travail en covoiturage, à vélo ou en trottinette. Les nouvelles dispositions permettent une attribution en fonction du nombre de déplacement effectué sur l'année.

-100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours.

-200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours.

-300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

Nous avons proposé comme cela se fait dans d'autres administrations de pouvoir utiliser un outil gestionnaire pour le contrôle de la déclaration. L'application MobiSDIS pourrait être utilisée en ce sens.

√ **Revalorisation de la part employeur du Titre Restaurant (TR)**

Nous avons demandé l'augmentation de la participation de l'employeur sur la valeur du TR. Ce montant n'a pas augmenté depuis 2005. L'inflation actuelle a généré une augmentation conséquente dans le secteur de la restauration.

√ **Attribution du TR aux PATS des CIS sièges des systèmes de restauration internes**

Nous avons demandé l'attribution des TR pour les agents PATS et SHR des CIS pour lesquels un système de restauration collective est en place. Des disparités sont présentes dans l'attribution des TR en fonction **du service de rattachement** à la direction de l'agent.

√ **Charte du temps proposée par le SA SPP PATS83 :
dont les spécificités du Télétravail et Développement en tiers lieu**

Nous avons remis en début d'année notre proposition à l'administration. Nous souhaitons maintenant ~~que nous puissions~~ **pouvoir** travailler sur ce point pour permettre la mise en place de conditions d'aménagement permettant aux agents de concilier au mieux vie professionnelle et personnelle.

Sur le sujet du tiers lieu, nous souhaitons la poursuite du développement de ces sites qui permettent aux agents de pouvoir effectuer leurs tâches de travail dans un lieu rapproché de leur domicile.

Le DDSIS propose qu'une réflexion soit portée également sur des navettes qui pourraient être mise en place comme cela se fait dans l'ouest pour les salles opérationnelles.

√ **Bilan du dispositif des heures de récupération et faisabilité d'une mise en œuvre de l'IHTS (sur l'année 2022)**

Pour l'année 2022, 9000 heures de récupérations ont été comptabilisées. Comme l'était notre demande initiale sur le sujet, nous souhaitons que ces heures soient dans les limites du cadre réglementaire prochainement indemnisées. Nous y voyons là une augmentation du pouvoir d'achat des agents et pour l'administration moins d'absences des agents.

√ **I.A.T / Part Assiduité – Proratisation entre les différents régimes du travail**

Nous avons demandé que soit revu les dispositions applicables à la part assiduité de l'IAT. La perte pour les agents des 30% annuellement ainsi que le prélèvement du jour de carence engendre une perte financière conséquente. Nous souhaitons que comme pour les PATS, cette incidence puisse être traitée mensuellement.

√ **Désignation des référents « Sécurité – Santé » et « Mixité et lutte contre les discriminations »**

Sur ce sujet un appel à candidature va paraître avant l'été afin de pouvoir désigner ces référents.

√ **Révision de l'emploi opérationnel « Officier de Garde » en lien avec la couverture « Chef de Groupe »**

Il est constaté que des LT2 ayant la compétence CDG ne sont pas employés ou qu'ils ne sont pas formés au FDF3 les privant de ces fonctions opérationnelles.

Nous demandons que ces agents puissent être intégrés dans ces fonctions comme cela se fait dans les autres CIS et que cette organisation puisse être appliquée sur le régime de travail du centre.

L'organisation actuelle génératrice d'heures de récupérations pour les agents SHR engendre des désorganisations de services dues aux absences. En intégrant les LT2 en équipe, il serait possible de répartir judicieusement ces gardes avec le maintien de l'activité opérationnelle pour les agents SHR.

Si la volonté de favoriser les LT2 SHR sur ces fonctions peut être entendue dans le sens du parcours qualifiant, le choix de ne plus former les derniers LT2 en équipe au GOC3 et FDF3 est une perte de compétences pour l'organisation opérationnelle. Ces agents peuvent être disponibles H24 pour répondre à un besoin opérationnel.

Nous demandons que des échanges puissent être entamés en ce sens.

Pour la F3SCT :

- √ **Avis sur la fiche du CIS Bandol du DUERP**
- √ **Avis sur la fiche du CIS Le Beausset du DUERP**
- √ **Avis sur la fiche du CIS La Cadière d'Azur du DUERP**
- √ **Avis sur la fiche du CIS Ollioules du DUERP**
- √ **Avis sur la fiche du CIS Saint Cyr sur Mer du DUERP**
- √ **Avis sur la fiche du CIS Sanary sur mer du DUERP**

Ces rapports font ressortir les besoins exprimés par les CIS en effectifs SPP. Beaucoup d'interventions en lien avec des travaux électriques apparaissent. Nous demandons que le SDIS puisse organiser en interne ces travaux pour apporter une réponse à ce besoin.

Avis favorable des 2 collèges de représentants

- √ **Avis sur le principe de coopération entre le CHITS et le SDIS 83 en vue d'assurer la prise en charge et le suivi médical sportif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques du SDIS 83**

Ce dispositif proposera la prise en charge et le suivi médical sportif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques du SDIS 83 au sein de l'Unité Fonctionnelle Médecine du sport sur les plateaux techniques du CHITS. Ce dispositif pourra être complémentaire avec le travail déjà effectué par le référent PRAO (préparation et retour à l'activité opérationnelle)

Avis favorable des 2 collèges de représentants

- √ **Avis sur le Rapport annuel de Santé, Sécurité et Conditions de Travail au titre de l'année 2022**

Ce rapport fait ressortir l'évolution des effectifs tant SPP que PATS. Nous remarquons que la pyramide des âges atteint maintenant la moyenne d'âge en baisse pour les SPP entre 40 et 44 ans pour et en hausse pour les PATS de 45/49 ans. Il y a là une alerte sur le besoin de rajeunissement et la poursuite des recrutements en est une solution.

Le **Registre Hygiène et Sécurité** sera prochainement accessible sur le portail du SDIS 83 dans « mes démarches ». C'était une demande des Autonomes.

Sur **les agressions et incivilités** envers les personnels du SDIS 83, le chiffre est en augmentation par rapport à 2021. Nous avons alerté sur les difficultés rencontrées sur le terrain à avoir les renforts des forces de l'ordre régulièrement.

La crainte légitime de représailles en cas de dépôt de plainte par la non-anonymisation de celle-ci conduit souvent à ne pas aller au bout de la procédure. Nous vous rappelons qu'il est important de signaler toutes agressions physiques ou verbales envers un personnel du SDIS. Un accès sur le portail du SDIS est disponible pour signaler toutes agressions ou incivilités dont vous pourriez être victime. **Nous pouvons vous conseiller si nécessaire.**

Les **dispositifs de signalements et d'assistantes sociales** mis en place depuis 2020 ont permis d'apporter un soutien aux personnels ayant sollicité ces services une nouvelle fois en 2022.

Avis favorable des 2 collègues de représentants

✓ **Avis sur le rapport annuel de médecine de prévention 2022**

Ce rapport a été complété dans sa présentation du rapport de médecine d'aptitude. Sur ce point nous avons demandé que soit mis en place **le suivi médical post-professionnel** pour les agents partant à la retraite.

Pour info : Le suivi médical post professionnel consiste en examens de dépistage destinés à détecter la présence d'une maladie liée à une substance cancérigène qui aurait été contractée au cours de l'activité professionnelle.

Avis favorable des 2 collègues de représentants

✓ **Bilan du Plan pluriannuel de la prévention des risques professionnels**

Ce plan arrivant à son terme en 2023, nous demandons que pour la poursuite de ces actions, nous puissions également intégrer à ce nouveau plan, le plan de sécurité santé au travail Fonction Publique.

Il comprend 5 priorités, qui constituent autant d'enjeux majeurs :

- Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail
- Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention
- Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail
- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention

✓ **Information sur le projet de convention entre le SDIS et le Camps militaire de Canjuers au titre de la sécurité de nos personnels lors de feux d'espace naturel au sein du camps**

Suite aux incidents que le SDIS a connu sur le feu de Canjuers, il a été convenu des procédures d'interventions. Des formations sont en cours pour former et sensibiliser la chaîne de commandement à ces recommandations.

✓ **Informations sur les besoins et projets de formations en habilitations électriques : Qualification BE/BS ; Qualification BC.**

Des agents dans les CIS, groupements et services vont être formés afin de pouvoir permettre la réalisation d'actions ou interventions en fonction du niveau obligatoire d'habilitation électrique.

✓ **Sécurité, intrusion au sein de la DDSIS et sécurisation des structures du SDIS83, Marquage, balisage et affichage au sein de la DDSIS**

Comme nous avons pu le constater sur les DUERP, mais également par remontées d'informations des CIS, une sécurisation des CIS est nécessaire.

Des vols, des intrusions ont eu lieu dans diverses casernes.

La mise en place de caméra de surveillance en extérieur des bâtiments pourrait sécuriser et déjà être un moyen de dissuasion pour les centres les plus exposés à la VP. Pour les autres la mise en place de portail limiterait l'accès, également la sécurisation par digicode aux entrées principales.

Nous proposons que ces orientations puissent être décidée dans les orientations du budget prévu pour les réhabilitation et rénovations des CIS.

✓ **Consultations sur les avant-projets de construction des CIS**

Nous ne souhaitons pas être seulement consultés sur les Avant-Projet-Définitif où notre intervention est limitée. Comme cela a été fait lors de la réalisation de la direction, nous demandons d'avoir connaissance de l'Avant-Projet-Sommaire pour pouvoir intervenir sur les aménagements des CIS.

✓ **Conditions de travail au sein du CIS Grimaud vis-à-vis de la conception de la structure**

Nous avons alerté sur les problèmes rencontrés dans ce CIS. La structure métallique qui entoure le bâtiment du fait de sa forme alvéolé génère des nuisances sonores lors d'épisode venteux. Un sifflement constant a été constaté ce qui est dérangement pour les personnels du CIS et le voisinage.

Cette même structure métallique couvrant le bâtiment a pour effet de créer une cage de « faraday » et empêche les téléphones portables de recevoir le signal téléphonique. En cas de problèmes télécom il sera donc difficile de contacter l'équipe de garde.

✓ **Souris ergonomiques pour les postes avec utilisation intensive**

Nous avons demandé que puissent être mises à disposition des agents des souris ergonomique. Celles-ci étaient seulement prescrites en cas de pathologie. Nous souhaitons que la démarche soit toute autre en proposant cet équipement à l'essai pour permettre une prévention primaire des TMS. Des équipements seront prochainement mis à disposition dans différents groupements et services.

✓ **Point d'information sur la formation secouriste en santé mentale**

Le service formation et la sous-direction santé sont en cours de prospection sur le sujet.

√ **Tenue d'été pour les agents en CIS**

Une fois n'est pas coutume, nous avons redemandé l'attribution d'une tenue d'été pour les agents des CIS. Comme nous l'avons fait pour les chaussures de casernement, nous souhaitons poursuivre notre action sur le bien être en caserne. Sur cette proposition l'administration nous annonce avoir trouvé une tenue pour un tarif de 5€12HT. Nous poursuivrons sur ce sujet dans l'attente de voir arriver ces tenues en caserne.

√ **Point de situation des mesures « Fumées Toxiques » et accompagnement des mesures prises ou à prendre.**

La sortie dernièrement de l'ODS DOCTRINE 2023-02 et de la fiche technique « Cagoule de protection contre le feu » viennent mettre en place des actions dans les orientations de dossier FUTOX. Nous demandons de poursuivre les travaux sur le sujet afin de mettre en place au niveau départemental des actions pédagogiques pour la familiarisation à ce risque et développer de nouvelles orientations.

Vos représentants Autonomes, interviennent sur chacun des points pour défendre vos intérêts.

Grace à votre mobilisation lors des élections professionnelles, nous serons encore présents pour faire avancer les dossiers pour les 4 prochaines années.

Vous pouvez venir échanger avec nous sur tous ces points lors de nos visites de centres.

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

